

الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE
DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم لمستغانم

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA
MOSTAGANEM



العدد

21

التاريخ

26.04.2022

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

SAISON : 2021/2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°21

SEANCE DU :25.04.2022

➤ PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... DEHIMECHE ABDELLAH

MEMBRE PRESENT MONSIEUR :

➤ HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. Courrier
2. Traitement des affaires
3. Divers

=====

AMENDES

ARTICLE : 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

=====

ARTICLE : 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif

=====

ARTICLE 142 : RESPONSABILITÉ DU DÉCOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°31/

RENCONTRE : CPSB / IRBOEK DU 16.04.2022 SENIOR/

Attendu : Que suite à la non confirmation des réserves inscrit sur la feuille de match par le club : CPSB BELHADRI non déposés au niveau de la ligue de football de la Wilaya de MOSTAGANEM.

Attendu : Que l'article 86 du Règlement du championnat de football Amateur n'a pas été respecté par le club : CPSB BELHADRI.

Par ces motifs : La Commission de discipline décide :

- Une amende de 10.000 DA (Dix milles Dinars) est infligée au club CPSB BELHADRI Art : 86 des RG de la FAF.

AFFAIRE N°32/

RENCONTRE CPSB / IRBOEK SENIOR DU : 16.04.2022/

Attendu : Que suite à la réclamation du club : CPSB BELHADRI concernant le double qualification du joueur CHEIKH MAGHNIA Nasredine lic n°270014 IRBOEK OUED EL KHEIR.

Attendu : Qu'après la correspondance de la Ligue de football ORAN que le joueur CHIKH MAGHNIA nasreddine né le : 12.10.1992 ne possède pas de qualification au sein du club : USMOSTAGANEM saison : 2021/2022.

Par ces motifs : La Commission de discipline décide :

- La réclamation du club CPSB BELHADRI **NON FONDEE**
- *****

AFFAIRE N°33/

RENCONTRE : IRBOEK/HCS SENIORS DU 23.04.2022 SENIOR/

Attendu : Que suite à la non confirmation des réserves inscrit sur la feuille de match par le club : HCS STIDIA non déposées au niveau de la ligue de football de la Wilaya de MOSTAGANEM pour les deux joueurs cités.

Attendu : Que l'article 86 du Règlement du championnat de football amateur n'a pas été respecté par le club : HCS STIDIA.

Par ces motifs : La Commission de discipline décide :

- Une amende de 20.000 DA (Vingt milles Dinars) est infligée au club : HCS STIDIA. Art : 86 des RG de la FAF.



II. DISCIPLINES

1. Courrier :
 - B.O. N°20 LFWMOSTAGANEM.....Remerciements
 - Correspondance de la LOFA concernant joueur sur double qualification.....PRIS NOTE
2. Audience :
 - Néant
2. Affaires à traiter

Rectificatifs

Affaire n°12/

RENCONTRE NAF /CSANS SENIOR DU : 12.03.2022/

RESERVES SUR DOUBLE QUALIFICATION

Il y a lieu de lire

ZIANE NASREDINE LIC N°270945 CSANS

Suspension d'une année (01) du joueur fautif jusqu'à la fin de la saison sportive art 97 RG Alinéa 2

Au lieu :

De (02) deux ans de suspension et sans amende

Affaire n°13/

RENCONTRE NAF /CSANS SENIOR DU : 12.03.2022/

RESERVES SUR DOUBLE QUALIFICATION

Il y a lieu de lire

MOKADDEM ALI KADA LIC N°270847 NAF

Suspension d'une année (01) du joueur fautif jusqu'à la fin de la saison sportive art 97 RG Alinéa 2

Au lieu :

De (02) deux ans de suspension et sans amende

Affaire n°30/

RENCONTRE IRBOEK / IRBM DU 09.04.2022/

RESERVES SUR DOUBLE QUALIFICATION

Il y a lieu de lire

SEGHIR BAKIR KameI LIC N°270858 IRBOEK

Suspension d'une année (01) du joueur fautif jusqu'à la fin de la saison sportive art 97 RG Alinéa 2

Au lieu :

De (02) deux ans de suspension et sans amende

SENIORS

CHAMPIONNAT (PLAY-OFF)

AFFAIRE N° 210

RENCONTRE IRBOEK / HCS SENIOR DU : 23.04.2022/

BELKHODJA	MAAMAR	LIC N°270861	HCS	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
CHEIKH MAGHNIA	NASREDDINE	LIC N°270014	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
REZIGA	MISSOUM	LIC N°270003	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
ABBOU	AHMED	LIC N°270015	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
BEGHLOUL	ABDALLAH	LIC N°270010	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT

AFFAIRE N°211

RENCONTRE :IRBM / CPSB SENIOR DU : 23 .04.2022/

KHOUSSA	CHAREF	LIC N°270309	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
BOUMEDIENE	IMAD	LIC N°270448	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
BENKHETTAB	ABDENOUR	LIC N°270513	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
ELARBI BENCHERIF	BENZITOUNI	LIC N°270403	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
TEKOUK	SID AHMED	LIC N°270236	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
MIHOUB	ABDALLAH	LIC N°270245	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT
AICHOUCHE	MOHAMED	LIC N°270401	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI	CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS

DIRIGEANTS AVERTIS POUR CONTESTATION DE DECISION/

TAYEB BAN AISSA : ENTRAINEUR LIC N°051 CPSB

CONTESTATION DE DECISION : UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME + 1000 DA AMENDE/

TAYEB ABDERAHMANE ENTRAINEUR LIC N°092 IRBM/

CONTESTATION DE DECISION : UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME + 1000 DA AMENDE/

Conduite incorrecte de l'équipe club : IRBM MESRA : 500DA AMENDE Art : 130 RG FAF/

Séance levée a 14H00

LE PRESIDENT

Mr .A.DEHIMECHE

LE SECRETAIRE

Mr .A.HAMCHERIF

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°21 du :25 .04.2022/

Présidée par : Mr MESSAOUDENE Touati

Membre Présent :

- Mr MEHDI YOUCEF.....Secrétaire

ORDRE DU JOUR

- 1. RESULTATS TECHNIQUES PLAY-OFF (DIVISION HONNEUR SENIORS)
- 2 .CLASSEMENTS PLAY-OFF (DIVISION HONNEUR SENIORS)

2/ RESULTATS TECHNIQUES : (PLAY-OFF)

DIVISION HONNEUR SENIORS

DATE	JOURNEE	RENCONTRES	SCORES
SAMEDI : 23.04.2022	3ème	IRBOEK / HCS	03/02
SAMEDI : 23.04.2022	JOURNEE	IRBM / CPSB	02/00

DERNIER CLASSEMENT (PLAY-OFF)

.....
DIVISION HONNEUR (SENIORS) 3ème et dernière Journée Du Samedi : 23.04.2022

Saison : 2021/2022

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	IRBOEK	08	03	02	01	00	06	02	+04	1MATCH GAGNE AUX TIRS AUX BUTS 04/03
02	IRBM	07	03	02	01	00	03	00	+03	1MATCH PERDU AUX TIRS AUX BUTS 03/04
03	HCS	03	03	01	00	02	04	05	-01	////////////////////////////////////
04	CPSB	00	03	00	00	03	01	07	-06	////////////////////////////////////

NB/ CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES /

SEANCE LEVEE A 12H30

LE PRESIDENT

Mr .T.MESSAOUDENE

LE SECRETAIRE

Mr Y.MEHDI

COMMISSION DES JEUNES

PROCES - VERBAL DE LA REUNION N° 09 DU : 25.04 .2022/

Présidée par : Mr BELKAIIOUS HICHAM

Secrétaire : Mr MEHDI YOUCEF

ORDRE DU JOUR

1/ COURRIER.

2/ RESULTATS TECHNIQUES

3/ PROGRAMMATION

1/ Courrier :

➤ B.O. N°20LFWMOSTAGANEM..... Remerciements

2/ Résultats techniques :

CHAMPIONNAT JEUNES WILAYA

GRUPE : A/

8ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	15.04.2022	IRBM/IRBS	00/03	00/03	00/03	GRBS
	16.04.2022	NRBS/HRBM	05/02	01/00	01/00	

GRUPE : C/

9ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	15.04.2022	CPSB / JSOBD	03/02	02/02	00/03	UGSA
	16.04.2022	ESB/IRBSL	05/02	05/01	03/00	

GRUPE : E/

9ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	16.04.2022	CRBOB/ELSBA	03/02	02/02	05/02	FCBA
	16.04.2022	CRBK/WAB	00/01	03/00	00/01	

GRUPE : F/

9ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	16.04.2022	JSL/HCS	01/02	01/09	00/03	IRBEH
	16.04.2022	NAF/CROS	04/00	08/01	02/00	

GRUPE : G/

9ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	15.04.2022	CSHM/CSANS	00/01	00/00	00/00	W.M
	16.04.2022	OM/ASAM	01/02	01/07	00/09	

PROGRAMMATION DES JEUNES

GRUPE:A

JOURNEE	DATE	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
9ème JOURNEE	29.04.2022	SOUAFLIA	GRBS/NRBS	09H00	11H00	12H30	IRBM
	30.04.2022	SIRAT	IRBS/HRBM	09H00	11H00	12H30	

MATCHS RETARDS

DATES	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15
29.04.2022	SIDI ALI	UGSA / IRBSL	09H30	11H00	12H30
29.04.2022	FORNAKA	JSL/IRBEH	10H00	12H00	14H00

Séance levée à 17H00

LE PRESIDENT

Mr . H.BELKAIIOUS

SECRETARE

Mr. Y.MEHDI

COMMISSION D'ARBITRAGE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°21 SEANCE DU : 25 .03.2022/

Présidée par : Mr YAGOUB MOKHTAR

Membres Présents Messieurs :

- MEHDI YOUCEF.....SECRETAIRE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
-

ORDRE DU JOUR

- 1/ Courrier
- 2/ formation
- 3/ Désignation

Courrier :

- B.O. N°20 LFWMOSTAGANEMPris note

Courrier LOFA :

- Désignations :
- Du : 24.04.2022..... JeunesPris note

2/ Désignation :

Désignation JEUNES WILAYA des : 22 et 23. 04.2022

3/Formation :

Cours d'arbitrage :

- Dimanche : pour les arbitres de Région et Wilaya.
- Mardi : Cours d'arbitrage pour les arbitres Wilaya et stagiaires.
- Jeudi : Cours pour l'ensemble des arbitres

Séance levée à 13H00

LE PRESIDENT

Mr .Y.MOKHTAR

SECRETAIRE

Mr. Y.MEHDI